



Vol dans un magasin de bricolage

Par **adibou_old**, le **02/10/2007** à **07:55**

Bonjour

Hier je me suis fait prendre pour vol a l'étalage dans un magasin de bricolage par un vigile
Pour un montant de 5€40 .

Je ne sais pas ce qui m'a pris de faire ça .

J'ai reconnu les fait et rempli une déclaration de vol , il ont aussi fait une photocopie de ma
carte d'identité, et j'ai payé le préjudice.

J'ai 38 ans et c'est la première fois.

Que va t'il ce passer par la suite ?

Que risque t'on ?

Merci de me répondre.

Par **Jurigaby**, le **02/10/2007** à **22:47**

PFf rien..

Si il ne porte pas plainte (et il a de très forte chance qu'il ne le fasse pas..), alors l'affaire est
close..

Si il porte plainte, alors il y a 99.999 % de chance que le procureur classe l'affaire, donc
l'affaire est aussi close.

Par **adibou_old**, le **03/10/2007** à **06:00**

merci bien jurigaby d'avoir repondu aussi rapidement .
je crois que ça m'a servi de leçon car depuis les fait , j'ai un peu de mal a dormir...

merci